



OUEST
VALORISATION
Ressources d'innovation

FICHE OFFRE

LES CIFRE

Conventions Industrielles de Formation par la REcherche

**CIFRE : UN COÛT MODIQUE,
UN INDICATEUR DE R&D FORT
ET UNE VALEUR AJOUTÉE RÉELLE**



Depuis plus de 30 ans, le dispositif CIFRE subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public.

L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) signe un contrat de thèse CIFRE avec l'entreprise innovante.

ENTREPRISES : CONFIEZ À UN ALTERNANT UNE MISSION DE RECHERCHE

- Accédez à des opportunités de création de valeur et de développement de la compétitivité de votre entreprise et développez à terme de nouveaux produits, procédés ou services
- Explorez de nouveaux domaines de compétences, recherchez des ruptures technologiques et explorez de nouveaux marchés à partir de compétences scientifiques au meilleur niveau
- Obtenez des indicateurs de R&D formels, permettant de sécuriser votre Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou Crédit d'Impôt Collaboration de recherche (CICO) sous réserve d'éligibilité des dépenses prévues

LABORATOIRES : DOPEZ VOS RECHERCHES AVEC UNE CIFRE

- Développez votre recherche scientifique sur un domaine appliqué à une problématique d'entreprise
- Offrez un tremplin entre la formation universitaire et le monde de l'entreprise à votre doctorant alternant (Inscription du doctorat au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) en 2019)
- Renforcez le potentiel de transfert et de valorisation de vos travaux de recherches

CONDITIONS POUR ACCUEILLIR UN ALTERNANT

- Être un laboratoire de recherche implanté dans une université, une école, un organisme public de recherche
- Être une équipe de recherche rattachée à une école doctorale

COMMENT ?

- **Un contrat avec l'ANRT** : l'ANRT va financer l'entreprise à hauteur de 14 000 € par an pendant 3 ans, financement cumulable avec le Crédit Impôt Recherche
- **Un contrat de travail** : CDI ou CDD de 36 mois pris en charge par l'entreprise
- **Un contrat de collaboration de recherche obligatoire** : le bon déroulement de vos recherches est garanti par un contrat de collaboration entre les partenaires. Le montant du contrat ouvre la possibilité au CIR ou au CICO pour les entreprises éligibles et en fonction des conditions contractuelles

Contact :

+ 33(0)2 99 87 56 01

partenariat@ouest-valorisation.fr



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.ouest-valorisation.fr



RéfA 2942

